**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**Pour la préqualification du partenaire de l’Etat en vue du développement, de la construction et de l'exploitation en mode « Build, Own, Operate and Transfer » (BOOT) de la petite centrale hydroélectrique de Manjo (4.6 MW) ainsi que de la ligne d’évacuation de l’énergie associée**

**DOSSIER DE PREQUALIFICATION**

Sommaire

[1. Contexte et justification : 3](#_Toc208274669)

[2. Consistance du projet : 4](#_Toc208274670)

[3. Description des différentes phases du processus de préqualification : 4](#_Toc208274671)

[4. Processus de Préqualification : 4](#_Toc208274672)

[4.1 Candidats — Groupements 4](#_Toc208274673)

[4.2 Représentant du Candidat 5](#_Toc208274674)

[4.3 Dossier de Candidature 5](#_Toc208274675)

[4.3.1. Dossier administratif 5](#_Toc208274676)

[4.3.2. Dossier technique 7](#_Toc208274677)

[4.3.3. Dossier financier *(non applicable dans le processus de Préqualification)* 7](#_Toc208274678)

[4.4 Critères d’évaluation 9](#_Toc208274679)

[4.4.1. Critères éliminatoires 9](#_Toc208274680)

[4.4.2. Critères de notation technique 9](#_Toc208274681)

[5. Informations complémentaires 11](#_Toc208274682)

[6. Clarifications 11](#_Toc208274683)

[7. Soumission des Dossiers de Candidature 11](#_Toc208274684)

[7.1 Soumission des Dossiers de Candidature hors délai 11](#_Toc208274685)

[7.2 Examen Préliminaire des Dossiers de Candidature 12](#_Toc208274686)

[7.3 Evaluation du Dossier de Candidature 12](#_Toc208274687)

[7.4 Notification aux Candidats 12](#_Toc208274688)

[8. Dispositions finales 12](#_Toc208274689)

[8.1 Droit applicable-Acceptation du Règlement 12](#_Toc208274690)

[8.2 Langue 13](#_Toc208274691)

[8.3 Frais 13](#_Toc208274692)

[9. ANNEXES 14](#_Toc208274693)

# Contexte et justification :

Dans le cadre du document de Stratégie Nationale de Développement à l’horizon 2030 (SND30) le Cameroun s’est fixé pour objectif de porter la capacité de production de l’électricité de 1460 MW en 2020 à 5000 MW d’ici 2030. Le développement des énergies renouvelables, notamment la petite hydroélectricité, constitue un maillon essentiel de cette politique d’amélioration de cette offre énergétique.

En effet, le Cameroun dispose du troisième potentiel hydroélectrique d'Afrique (23 GW) ; dont moins de 03% cependant, ce potentiel n'est pas encore suffisamment valorisé. Il offre, cependant sur tout le territoire la possibilité d'une énergie de qualité, non polluante, renouvelable et moins chère par rapport au bois-énergie (plus de 70% de la consommation totale d'énergie du pays).

Aussi, il est à noter que le Cameroun a pris des engagements lors du sommet de la COP 21 à Paris en 2015, notamment l'atteinte d'un taux de 25% d'énergies renouvelables dans le mix électrique en 2035. Cela représente pour la petite hydroélectricité 660 MW de puissance électrique à produire.

Avec un taux d'accès à l'électricité estimé à 70% soit 90% en milieu urbain et 26% en milieu rural, pour un taux de desserte de 28%, le Cameroun fait face à des défis majeurs pour son alimentation en électricité dans les campagnes. Le pays compte près de 14 000 localités, dont moins de 4 000 électrifiées. Pourtant plus de 70% des communes qui hébergent ces localités sont traversées par des cours d'eau dont le potentiel ne demande qu'à être développé.

Selon la loi de 2011 sur le secteur de l'électricité, l'électrification rurale se fait soit par extension du réseau électrique existant, soit par production décentralisée. La production décentralisée se faisant essentiellement par l'exploitation des énergies renouvelables ; la mobilisation du potentiel de petite hydroélectricité offert par notre territoire est un atout certain pour améliorer l'accès à l'électricité notamment dans les zones éloignées du réseau.

Avec la mise en service en 2022 de la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou Carrière dans la Région de l'Adamaoua d'une capacité de 1,4 MW, qui a permis d'alimenter les réseaux électriques de Tibati et Mbakaou en énergie non polluante et d’arrêter les deux centrales thermiques desdites localités, le Cameroun envisage de poursuivre des initiatives similaires sur l’ensemble du territoire où la ressource hydraulique est utilisable. Dans cette perspective, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a prescrit la mise en œuvre d'un programme de développement de 50 petites centrales hydroélectriques.

En outre, En date du 26 Avril 2016, le Ministère de l’Eau et de l’Énergie a signé avec l’Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), un Protocole d’Entente relatif à la mise en œuvre du projet « promouvoir la biomasse intégrée et la petite hydroélectricité pour des usages productifs au Cameroun », à travers deux volets : biomasse et mini hydroélectricité.

S’agissant du volet mini hydroélectricité, Il est prévu le développement de deux sites : Manjo (4.6 MW) et Mouankeu (3.6 MW), actuellement les études sont achevées et l’ONUDI a rétrocédé lesdites études au MINEE pour suite de la procédure.

Aussi, le Gouvernement représenté par le MINEE, a désigné l’ARSEL, en vertu des dispositions des articles 55 de la Loi de 2011 régissant le secteur de l’électricité et 16 du Décret de 2012 pour sélectionner des partenaires techniques nationaux ou internationaux à l’effet de développer des mini-centrales hydroélectriques en mode « Build, Own, Operate and Transfer » (BOOT) sur la base d’un Partenariat Public-Privé.

Au terme du processus de sélection du Partenaire par l’Agence qui communiquera au MINEE les résultats en vue de la signature par le MINEE pour le compte de l’Etat avec le partenaire ainsi sélectionné, un Accord Cadre de Développement du projet dans lequel le Partenaire s'engagera entre autres à financer la construction et l'exploitation de la petite centrale hydroélectrique de Manjo. Le Partenaire s'engagera également à créer une société de droit camerounais. Cette société aura le statut de producteur indépendant de l'électricité conformément à la règlementation en vigueur au Cameroun.

Il est spécifié dans ce qui suit, que :

1. L'Autorité Concédante est le « Ministre de l'Eau et l'Energie »,
2. Le Partenaire désigné est le Candidat qui sera retenu à l'issue de la procédure d'Appel d'Offres International Restreint.

# Consistance du projet :

Le projet de la mini-Centrale hydroélectrique de Manjo (4.6 MW) est structuré ainsi qu’il suit :

1. Composante 1 : génie civil ;
2. Composante 2 : électrotechnique ;
3. Composante 3 : ligne d’évacuation de l’énergie ;
4. Composante 4 : construction d'une voie d’accès ;
5. Composante 5 : gestion environnementale et sociale.

# Description des différentes phases du processus de préqualification :

Le processus de préqualification est organisé par étape comme suit :

1. un Avis à Manifestation d'Intérêt pour le Projet est inséré dans le quotidien « Cameroon Tribune » (éditions du 1er septembre 2025) et sur les Sites Internet du Ministère de l'Eau et de l'Energie ([www.minee.cm](http://www.minee.cm)) et de l’ARSEL (www.arsel-cm.org);
2. transmission du présent Dossier de Préqualification à toute personne (soumissionnaire) qui aura manifesté son intérêt au projet à la suite de la publication de l’Avis sus évoqué ;
3. les Candidats pré-qualifiés à l'issue de l'analyse des offres seront invités à soumettre une offre dans le cadre d'un Appel d'Offres International Restreint.
4. l'Autorité Concédante se réserve le droit d'interrompre ou d'abandonner la Demande de propositions à tout moment et de manière discrétionnaire, sans que cela ouvre droit à une quelconque indemnisation des Candidats.

# Processus de Préqualification :

## Candidats — Groupements

Un Candidat, sous réserve de répondre aux Critères d’évaluation, peut prendre la forme d'entreprise, de société ou de toute autre personne morale.

Un Candidat peut aussi prendre la forme d'un Groupement. Tout Groupement doit désigner un Chef de File afin de le représenter et lier irrévocablement tous ses membres relativement à toutes les étapes de la Préqualification et de la Demande de propositions et ce y compris la soumission du Dossier de Candidature de la part du Groupement. Le "Chef de File" devra disposer de pouvoirs suffisants pour engager valablement tous les membres du Groupement qu'il représente.

Toute restructuration d'un Candidat ou des membres d'un Groupement devra être portée à la connaissance de l'Autorité Concédante, pour non objection.

Les candidatures relevant des entreprises locales catégorisées du sous-secteur d'activité « Autres infrastructures » dans le domaine d'intervention de l'énergie électrique seront privilégiées ainsi que celles des communes territorialement compétentes associées à des partenaires techniques.

## Représentant du Candidat

Tout Candidat, qu'il s'agisse d'une personne morale unique ou d'un Groupement, doit désigner au plus tard lors de la soumission de son Dossier de Candidature un représentant, personne physique disposant des pouvoirs suffisants pour engager valablement le Candidat, à l'égard de toute correspondance avec l'Autorité Concédante.

Toute correspondance adressée au Représentant du Candidat par l'Autorité Concédante par courrier, télécopie ou par voie électronique, sera réputée reçue par le Candidat à la date où ce courrier, cette télécopie ou ce courrier électronique sera reçu par son Représentant avec accusé de réception. Toute modification de l'identité et/ou des informations relatives au Représentant d'un Candidat devra être portée à la connaissance de l'Autorité Concédante par écrit aux adresses mentionnées dans la Fiche Technique ci-jointe (Annexe 1).

## Dossier de Candidature

### Dossier administratif

Une première enveloppe portant la mention « Enveloppe A » contenant le Dossier administratif comprendra les pièces suivantes.

**Pour les entreprises nationales :**

* **A1 :** une lettre de candidature signée par le candidat suivant le modèle de l'ANNEXE 2 ci-jointe ;
* **A2 :** le mandat de signature en cas de groupement ou en cas de délégation suivant le modèle figurant à l'ANNEXE 3 ci-jointe ;
* **A3 :** L’accord du groupement certifié le cas échéant *(copie légalisée)* ;
* **A4**: Le statut juridique de l’entreprise ou le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir aux signataires d’engager avec toutes les conséquences de droit la(les) société(s) pour laquelle (lesquelles) la soumission est présenté. L’accord du groupement certifié le cas échéant *(copie légalisée)* ;
* **A5** : Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l’institution compétente du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres *(original)* ;
* **A6**: Une caution de soumission bancaire, par lot, d’une durée de validité de cent vingt (120) jours *(original) (non applicable dans le processus de Préqualification)* ;
* **A7** : Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l’ARMP ou l’un de ses représentants dûment mandatés *(original)*;
* **A8** : Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois *(original)*;
* **A9** : Une attestation de conformité fiscale délivrée par l’autorité compétente de l’administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours *(copie légalisée)*;

**Pour les Collectivités Territoriales Décentralisées :**

* **A1** : la délibération de l’organe délibérant donnant l’accord au Maire d’engager sa commune dans l’activité ;
* **A2** : une lettre de candidature signée par le candidat suivant le modèle de l'ANNEXE 2 ci-jointe.

**Pour les entreprises étrangères :**

* **A1 :** une lettre de candidature signée par le candidat suivant le modèle de l'ANNEXE 2 ci-jointe ;
* **A2 :** le mandat de signature en cas de groupement ou en cas de délégation suivant le modèle figurant à l'ANNEXE 3 ci-jointe ;
* **A3 :** L’accord du groupement certifié le cas échéant ***(copie légalisée)*** ;
* **A4 :** Le statut juridique de l’entreprise ou le registre de commerce complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir aux signataires d’engager avec toutes les conséquences de droit la (les) société(s) pour laquelle la soumission est présenté ;
* **A5 :** Une attestation de non-faillite établie par la Chambre d’Industrie et de Commerce du pays de résidence datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ***(original)*** ;
* **A6 :** Une caution de soumission d’une durée de validité de cent vingt (120) jours, délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d’assurances (*original)**(non applicable dans le processus de Préqualification)*;
* **A7 :** Une attestation ou document équivalent datant de moins de trois (03) mois et signé par l’autorité compétente ou son représentant, certifiant que le soumissionnaire s’est effectivement acquitté de ses charges sociales ***(original)***;
* **A8 :** Une attestation de conformité fiscale délivrée par l’autorité compétente de l’administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours *(timbrée)****.***

Ces documents cités doivent être présentés pour chaque membre dans le cas d'un groupement.

Les pièces administratives ci-dessus devront être certifiées conformes et datées de moins de trois (03) mois.

Par ailleurs, le candidat devra fournir ;

1. une présentation courte, sous forme d'une brève description de l'historique ou des brochures, de la structure et des capacités du Candidat (ou de chaque membre, s'il s'agit d'un Groupement) ; y compris une brève description des relations antérieures ou existantes, le cas échéant, entre les membres du Groupement ;
2. des informations préliminaires sur chaque membre, s'il s'agit d'un Groupement, y compris le type de personne morale, le lieu du siège, les activités principales, ainsi qu'une liste des actionnaires détenant au moins 30% du capital du Candidat personne morale (ou de chaque membre, s'il s'agit d'un Groupement), le tout en conformité avec l'ANNEXE 4 ;
3. une déclaration conforme au modèle figurant à l'ANNEXE 5 attestant :
4. ne pas être en état de violation des normes en matière de protection de l'environnement et de droit du travail en cohérence avec les lois et règlements applicables au Cameroun, ii) ne pas être en état de violation des normes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, en cohérence avec les lois et règlements applicables au Cameroun,
5. ne pas avoir fait l'objet, au cours des trois (3) dernières années, d'une interdiction temporaire ou définitive de participation à des Appels d'Offres dans son pays d'origine ou dans l'Etat du Cameroun, ou encore par des institutions financières internationales (ex : Groupe de la Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.) en conformité avec l'ANNEXE 5

### Dossier technique

La deuxième enveloppe portera la mention « Enveloppe B » et contiendra l’offre technique du candidat. Les pièces constitutives ci-après de ce volume, qui devront être séparées par des intercalaires de couleur, devront être produites en 7 exemplaires, dont un (01) original et six (06) photocopies.

* **B1 Références de l’entreprise :** Liste des références de l’entreprise dans les projets similaires. (Joindre les Procès-Verbaux de réception de chaque projet ainsi que les 1ères et dernières pages des contrats, ou tout autre justificatif).
* **B2 Moyens humains :** Organisation de l’entreprise et organigramme du projet.
* **B3 Organigramme de l’entreprise :**

Joindre les CV signés et datés, la copie certifiée des diplômes, l’attestation de présentation des originaux des diplômes, l’attestation de disponibilité signée par le personnel clé et toutes autres pièces justifiant la qualification et l’expérience du personnel affecté au projet.

### Dossier financier *(non applicable dans le processus de Préqualification)*

Une troisième enveloppe portant la mention « Enveloppe C » contenant le dossier financier, composée de tous les documents relatifs à la capacité financière et constituée de :

1. les états financiers du candidat pour les cinq (05) dernières années ;
2. les comptes sociaux et annexes audités et certifiés, ainsi que les rapports de gestion des cinq(05) derniers exercices fiscaux disponibles ;
3. les comptes sociaux audités et certifiés des cinq (05) derniers exercices fiscaux disponibles faisant apparaître un taux de marge d'exploitation (Excédent Brut d'Exploitation / Chiffre d'affaires) d'au moins 25% (vingt-cinq pourcent) ;
4. les comptes sociaux audités et certifiés faisant apparaître le résultat net pour au moins trois (03) exercices consécutifs des cinq (05) dernières années ;
5. la liste d'au moins cinq (05) projets les plus importants pour lesquels le Candidat a levé des financements au cours des vingt (20) dernières années et dont le montant minimal est de 3millions USD par projet : la preuve de financement devra comprendre la première et la dernière page de l'accord de financement, les partenaires, la nature du projet, le montant du financement, et ; la déclaration attestant qu'il n'a fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'une procédure équivalente dans la juridiction d'immatriculation de son siège social au cours des cinq (05) dernières années conformément à l'ANNEXE 2.

S'il s'agit d'un Groupement, chaque autre membre du Groupement devra fournir une copie certifiée conforme des documents suivants.

1. les comptes sociaux audités et certifiés faisant apparaître que le résultat net est positif pour au moins cinq (05) derniers exercices sociaux et,
2. la déclaration attestant qu'il n'a fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'une procédure équivalente dans la juridiction d'immatriculation de son siège social au cours des cinq (05) dernières années.

Les communes ne sont pas soumises à la présentation d’un dossier financier contrairement à leur partenaire technique.

#### Forme et Signature du Dossier de Candidature

Chaque Candidat devra soumettre un exemplaire original signé et paraphé de son Dossier de Candidature ainsi que le nombre de copies spécifié dans la Fiche Technique (Annexe 1), en indiquant clairement sur chacun des documents, selon le cas, "Original", "Copie Nº1", "Copie Nº2", etc. En cas de divergence entre l'original et toute copie, l'original prévaudra.

L'original et toutes les copies du Dossier de Candidature doivent être déposés à l’Agence (Service de l’Attribution des Titres) en version physique et numérique. La copie électronique sur CD-Rom ne doit comporter que des documents au format PDF ou doc (ou tout format compatible avec ces formats). L'ensemble des documents doit pouvoir être imprimé et sauvegardé sans restriction particulière. Chaque document devra être nommé de manière claire et compréhensible dans la langue de soumission.

Le Dossier de Candidature ne devra contenir aucune modification, ajout ou suppression à moins que ces corrections ne soient paraphées par le ou les signataire(s).

#### Cachet-Mentions

Le Candidat devra placer l'original du Dossier de Candidature ainsi que chacune des copies dans des enveloppes séparées. Chacune d'entre elles contiendra l'ensemble des documents énumérés dans la Section 4.3.1. Il devra être indiqué sur les enveloppes, selon le cas, "Dossier de Candidature -Original" et "Dossier de Candidature -Copies"

Ces enveloppes scellées seront à leur tour placées dans une enveloppe extérieure. Les enveloppes intérieures et extérieures devront être adressées à l'Autorité Concédante et indiquer la mention.

« AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA PRE-QUALIFICATION DU PARTENAIRE EN VUE DE LA RÉALISATION DU DEVELOPPEMENT, ET L'EXPLOITATION EN MODE « BUILD OWN, OPERATE AND TRANSFER » (BOOT) DE LA MINI CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MANJO (4.6 MW) « A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les enveloppes intérieures devront indiquer le nom et l'adresse du Candidat afin de permettre de retourner le Dossier de Candidature non-ouvert dans le cas où l'envoi serait déclaré "hors délai".

Dans le cas où l'enveloppe externe ne serait pas scellée et complétée conformément aux présentes dispositions, l'Autorité Concédante ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte du Dossier de Candidature, de son ouverture prématurée et de la disqualification du Candidat qui en résulterait.

## Critères d’évaluation

### Critères éliminatoires

Un candidat pourrait être éliminé en cas :

* d'absence constatée d'une pièce administrative 
* de présentation de pièces falsifiées ;
* de fausse déclaration ;
* d'obtention d'une note d'évaluation inférieure à 80 sur 100.

### Critères de notation technique

Pour être pré-qualifié et après la recevabilité du dossier administratif, le Candidat devra répondre aux critères techniques ci-après :

NB : La note minimale requise pour être pré-qualifié est de : 80/100

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **CRITERES** | | | | **NOMBRE DE POINTS SUR 100** |
| **CRITERES TECHNIQUES** | | | | | |
|  | **REFERENCES DE L’ENTREPRISE** | | | **Nombre** | **45/100 Pts** |
| 1 | **Expérience en matière d’études** | Réalisation d’études de projets jusqu’au niveau de l’avant-projet détaillé dans le domaine de la production hydroélectrique d’une puissance d’au moins 2 MW au cours des vingt (20) dernières années (Joindre les Procès-Verbaux de réception de chaque projet ainsi que les 1ères et dernières pages des contrats, ou tout autres justificatifs). | | Au moins deux (02) études | 10 points |
|  |
| Plus de deux études | 12 points |
| 2 | **Expérience en matière de construction des petites centrales hydroélectriques** | Construction d’une petite centrale hydroélectrique en Afrique (justifier par les photocopies de la 1ère page et de la page de signature du contrat et des procès-verbaux de réception). | | Au moins un (01) projet | 10 points |
| Plus d’un projet | 12 points |
| 3 | **Expérience en matière de développement des centrales électriques** | Développement de petite centrale hydroélectrique en Afrique (justifier par les photocopies de la 1èrepage et de la page de signature du contrat de développement | | Au moins un (01) projet | 9 points |
| Plus d’un projet | 11 points |
| 4 | **Expérience en matière d’exploitation et de maintenance des centrales hydroélectriques** | Exploitation et maintien des barrages hydroélectriques d'une puissance installée minimale de 2 MW pendant au moins deux (02) années consécutives (justifier par la production des copies de la 1ère page et de la page de signature du contrat d'achat et/ou contrat d'exploitation) | | Au moins un (01) projet | 8 points |
| Plus d’un projet | 10 points |
|  | **PERSONNEL DE L’ENTREPRISE** | | | | **55/100 Pts** |
| ***Expert 1*** | | | | | **15 points** |
|  | Profil de formation | | * Génie Electrique, option Hydroélectricité/Energies renouvelables ;   génie électromécanique ; génie civil ; ou tout autre profil d’ingénierie qui peut se rapporter au projet | | 3 points |
| Qualifications | | ≥ BAC + 5 | | 3 points |
| Expérience professionnelle | | ≥ 10 ans | | 3 points |
| Expérience en tant que chef de projet ou chef de projet adjoint dans les projets de petite hydroélectricité | | ≥ 03 références | | 3 points |
|  | Nombre d’expert | | ≥ 02 Experts | | 3 points |
|  | ***Expert 2*** | | | | **10 points** |
| Profil de formation | | Électromécanique ; électrotechnique ; ou tout autre profil technique qui peut se rapporter au projet | | 2 points |
| Qualifications | | ≥ BAC + 5 | | 2 points |
| Expérience professionnelle | | ≥ 5 ans | | 2 points |
| Expérience en tant qu’Expert électrotechnicien de projet dans les projets de petite hydroélectricité | | ≥ 01 référence | | 2 points |
|  | Nombre d’expert | | ≥ 02 Experts | | 2 points |
| ***Expert 3*** | | | | | **10 points** |
|  | Profil de formation | | Environnementaliste | | 2 points |
|  | Qualifications | | ≥ BAC + 5 | | 2 points |
|  | Expérience professionnelle | | ≥ 5 ans | | 2 points |
|  | Expérience en tant qu’Expert Environnementaliste de projet dans les projets de petite hydroélectricité | | ≥ 01 référence | | 2 points |
|  | Nombre d’expert | | ≥ 02 Experts | | 2 points |
| ***Expert 4*** | | | | | **10 points** |
|  | Profil de formation | | Génie Civil | | 2 points |
|  | Qualifications | | ≥ BAC + 5 | | 2 points |
|  | Expérience professionnelle | | ≥ 5 ans | | 2 points |
|  | Expérience en tant qu’Expert barrage de projet dans les projets de petite hydroélectricité | | ≥ 01 référence | | 2 points |
|  | Nombre d’expert | | ≥ 02 Experts | | 2 points |
| ***Expert 5*** | | | | | **10 points** |
|  | Profil de formation | | Génie industriel option QHSE | | 2 points |
|  | Qualifications | | ≥ BAC + 5 | | 2 points |
|  | Expérience professionnelle | | ≥ 5 ans | | 2 points |
|  | Expérience en tant qu’Expert Analyste risques industriels de projet dans les projets de petite hydroélectricité | | ≥ 01 référence | | 2 points |
|  | Nombre d’expert | | ≥ 02 Experts | | 2 points |

# Informations complémentaires

L'Etat signera un Accord Cadre de Développement avec le candidat ou Groupement de candidat définitivement retenu à l'issue de l'Appel d'Offres International Restreint.

Les projets se réaliseront en mode BOOT via une Société de Projet de droit camerounais suivant le régime de droit commun de I'OHADA.

# Clarifications

Un Candidat souhaitant obtenir des clarifications sur le Dossier de Préqualification ou sur le Projet pourra transmettre ses questions par écrit ou par courrier électronique à l'ARSEL avec copie à l’Autorité Concédante à l'adresse indiquée dans la Fiche Technique (annexe 1).

# Soumission des Dossiers de Candidature

Les Dossiers de candidature doivent parvenir à l'ARSEL à l'adresse indiquée dans la Fiche Technique (Annexe 1) au plus tard le vendredi 28 novembre 2025 à 13 heures, heure locale

## Soumission des Dossiers de Candidature hors délai

Tout Dossier de Candidature remis à l'ARSEL après la date limite ne sera pas accepté.

## Examen Préliminaire des Dossiers de Candidature

Lors de l'ouverture des Dossiers de Candidature, l'ARSEL consignera dans un procès-verbal le contenu de chaque Dossier de Candidature, ainsi que le nom du Candidat concerné.

L’ARSEL examinera chaque Dossier de Candidature afin de déterminer s'il est complet, si les documents ont été correctement signés, et s'il est conforme dans son ensemble. Tout Dossier de Candidature jugé non recevable sera rejeté par l'ARSEL et ne fera pas l'objet d'un examen ultérieur.

Lorsque l'ARSEL le jugera opportun et nécessaire, il pourra exiger du Candidat des informations ou des documents complémentaires (et de chaque membre du Groupement, le cas échéant) afin de déterminer son éligibilité au processus de préqualification. Lorsqu'une telle demande est effectuée, le Candidat devra répondre à l'ARSEL dans le délai imparti par cette dernière.

## Evaluation du Dossier de Candidature

L'ARSEL procèdera à une évaluation détaillée du Dossier de Candidature afin de déterminer s'il répond à chacun des Critères de Préqualification.

Le Candidat dont le Dossier de Candidature aura été jugé acceptable par l'ARSEL à l’issue de son évaluation, sera désigné "Candidat Préqualifié"

Le Candidat dont le Dossier de Candidature aura été jugé non recevable par l'ARSEL à l’issue de son évaluation, sera désigné "Non Pré-qualifié" et sera donc exclu des phases suivantes de la procédure.

## Notification aux Candidats

Le candidat ayant fourni toutes les pièces administratives requises et ayant obtenu une note d’évaluation d’au moins 80 points sur 100, sera retenu pour l'Appel d'Offres International restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par la règlementation en vigueur au Cameroun.

A la fin de la procédure d'évaluation du Dossier de Candidature, l'ARSEL notifiera le résultat de l'évaluation à tous les Candidats. Les Candidats pré-qualifiés seront invités à participer à l'Appel d'Offres International Restreint.

# Dispositions finales

## Droit applicable-Acceptation du Règlement

La soumission à la préqualification et les documents qui en découlent sont soumis au droit du Cameroun.

La participation de tout Candidat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et à la suite de la procédure implique l'acceptation sans réserve des conditions du présent Dossier de Préqualification.

## Langue

Le Dossier de Préqualification, le Dossier de Candidature préparé par le Candidat ainsi que toute correspondance et documentation liées à la soumission, échangées entre le Candidat et l'ARSEL, devront être rédigés en français ou en anglais. Toutefois, les copies de documents originaux qui doivent figurer dans le Dossier de Candidature et qui sont rédigées dans une langue étrangère pourront être remises en l'état à condition d'être accompagnées d'une traduction certifiée en français ou en anglais pour tous les passages pertinents.

## Frais

Le Candidat prendra à sa charge tous les frais liés à la préparation et à la soumission de son propre Dossier de Candidature qui seront déposés dans un compte mis à disposition par l’ARSEL.

Aucun Candidat ne pourra réclamer une quelconque indemnisation ou participation aux frais à quelque titre que ce soit.

# ANNEXES

**Annexe 1: FICHE TECHNIQUE**

Les renseignements spécifiques suivants compléteront les dispositions du document de pré-qualification.

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du Projet | Projet de construction de la mini centrale hydroélectrique de Manjo (4.6 MW) ainsi que de la ligne d’évacuation de l’énergie associée |
| Autorité Concédante | Ministre de l'Eau et de l'Energie du Cameroun |
| Nom de l'Autorité Concédante | Monsieur ELOUNDOU ESSOMBA Gaston,  Ministre de l'Eau et de l'Energie |
| Adresse de l'Autorité Concédante | Ministère de l'Eau et de l'Energie  B.P.: 70 Yaoundé-Cameroun  Tél/Fax : (+237) 222 22 61 77  E. mail : cabinet.minee mail.com |
| Date et heure limite de soumission des dossiers de candidature | Le vendredi 28 novembre 2025, à 13 heures, heure locale |
| Langue du Dossier de Candidature | Français ou Anglais |
| Nombre de Copies du Dossier de Candidature | 01 Original et 05 copies papier  1 copie électronique sur clé USB ou CD-Rom |

**Annexe 2 : MODÈLE DE LETTRE DE CANDIDATURE**

Date :

**Objet** : PROJET DE CONSTRUCTION DES MINI CENTRALES HYDROELECTRIQUES DE MANJO (4.6 MW) AINSI QUE DE LA LIGNE D’EVACUATION DE L’ENERGIE ASSOCIEE.

Mesdames et Messieurs,

A la suite de l'Invitation pour la Préqualification en date du………………………….

[Nom du Candidat] souhaite soumettre par les présentes, son Dossier de Candidature.

[Nom du Candidat] ;

* s'engage à respecter l'ensemble des règles régissant la procédure de Demande de propositions ;
* accepte le droit de l'Autorité Concédante (i) de solliciter des informations complémentaires pour évaluer le Dossier de Candidature ; (ii) de modifier la procédure et les règles ou d'apporter les clarifications qu'elle jugera nécessaires ; (iii) de prolonger ou modifier le calendrier de la Préqualification ou de la Demande de propositions ; et
* accepte l'application exclusive de la législation camerounaise à la procédure de Pré qualification et au processus de Demande de propositions.

[Nom du Candidat] déclare et garantit qu'à la date des présentes :

Toutes les informations soumises dans le Dossier de Candidature, y compris les formulaires et les documents joints, sont exactes de tous points de vue ;

[Nom du Candidat], y compris nos [membres du Groupement et] filiales, n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de faillite volontaire ou forcée, ou d'une quelconque procédure similaire au cours des cinq (05) dernières années ;

[Nom du Candidat], y compris nos [membres du Groupement et] filiales, se sont acquittés de tous les impôts dont ils sont redevables à l'exception de ceux qui sont contestés de bonne foi selon les procédures appropriées et pour lesquels les réserves adéquates ont été constituées ;

* ne pas être en état de violation des normes en matière de protection de l'environnement et de droit du travail en cohérence avec les lois et règlements applicables l'Etat du Cameroun ;
* ne pas être en état de violation des normes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en cohérence avec les lois et règlements applicables à l'Etat du Cameroun,
* ne pas avoir fait l'objet, lors des trois (03) dernières années, d'une interdiction temporaire ou définitive de participer à des appels d'offres publics délivrée par son pays d'origine, par l'Etat du Cameroun, par les institutions financières internationales (ex Groupement de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.

Il est joint à ce Dossier de Candidature l'ensemble des documents listés à l'article 2.2.1 du Dossier de Candidature.

[Nom du Candidat] désigne………………en qualité de représentant pour sa domiciliation notamment aux fins de réception des notifications liées à la Préqualification et à la Demande de propositions à l'adresse, aux numéros de téléphone et de fax suivants.

[Adresse, numéro de téléphone et de fax du Représentant]

Fait le………….….à……………..…..

[Signature]

En qualité de

[Poste]

Autorisé à signer ce Dossier de Préqualification de

[Nom du candidat]

**POUVOIR**

En vertu de ce pouvoir établi à la date spécifiée dans l'annexe « au Pouvoir » ci-joint (l'"Annexe au Pouvoir") la [société I entité] définie dans l'Annexe au Pouvoir sous la rubrique "Constituant", désigne par la présente, la personne définie dans l'Annexe au Pouvoir sous la rubrique "Mandataire", comme étant son mandataire légitime pour agir en son nom

1. établir de sa main ou sceller et délivrer à l'endroit spécifié dans l'Annexe au Pouvoir le document ou les documents y décrits comme "Documents"
2. délivrer et recevoir tout document ou tout acte relatif aux Documents ; et
3. généralement faire tout le nécessaire et accessoire en relation avec les sujets spécifiés sous les paragraphes (a) à (b) de ce Pouvoir, y compris faire, signer et accomplir tout acte ou chose qui selon le Mandataire devront être fait, exécuté ou accompli pour parfaire ou autrement rendre opposables les Documents.

ET LA [SOCIETE 1 ENTITE] DECLARE QUE :

* 1. Les pouvoirs et autorisations ainsi donnés resteront en vigueur jusqu'à leur révocation par avis écrit du Constituant.
  2. Le Constituant ratifiera et confirmera périodiquement tout ce que le Mandataire pourra faire ou faire faire en vertu de ce Pouvoir, et indemnisera et dédommagera le Mandataire pour toutes réclamations, demandes, frais, dommages, pertes et dépenses, y afférents (y compris de la forme, la suffisance, l'exactitude l'authenticité, la falsification ou l'effet juridique des Documents), à la suite de l'exercice légitime de tout ou partie des pouvoirs ou autorisations accordés.
  3. Immédiatement après la signature et la remise de ce Pouvoir, le Constituant enregistrera dûment ce Pouvoir si cela est requis par la loi applicable.

**ANNEXE 3: « POUVOIR »**

1. DATE [INSERER LA DATE DE SIGNATURE]
2. CONSTITUANT [INSERER LE NOM DU CANDIDAT / MEMBRE DU GROUPEMENT]
3. MANDATAIRE [INSERER LE NOM DU REPRESENTANT / CHEF DE FILE]
4. LIEU OU LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE SIGNES ET REMIS
5. DOCUMENTS : TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AU DOSSIER DE CANDIDATURE DU CONSTITUANT POUR LE PROJET.

EN FOI DE QUOI le Constituant a signé ce Pouvoir (scellé) à la date indiquée ci-dessus.

[SCEAU]

[Nom/ Titre du Représentant du Constituant]

**Annexe 4 : INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LE CANDIDAT**

Informations portant sur le Candidat

Nom :……………………………………………………

Type (Société, Partenariat, etc.)  ………..………….

Nationalité :……………………………………………..

Adresse du bureau principal :………………………….

Numéro de téléphone :…………………………………

Numéro de fax :…………………………………………

Adresse e-mail :………………………………………….

Principaux domaines d'activités :………………………

Liste des actionnaires détenant au moins 30% du capital social (le cas échéant) :

1)………………………………………..

2)………………………………………..

3)………………………………………..

En cas de Groupement, donner les informations détaillées pour tous les membres et identifier le Chef de File.

**Annexe 5 : DÉCLARATION RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Date :

Objet : PROJET DE CONSTRUCTION DES MINI CENTRALES HYDROELECTRIQUES DE MANJO (4.6 MW) AINSI QUE DE LA LIGNE D’EVACUATION DE L’ENERGIE ASSOCIEE.

Mesdames, Messieurs,

Déclaration relative aux conflits d'intérêts

Nous, les soussignés, n'avons à ce jour, et à notre connaissance, aucun conflit d'intérêts, présent ou potentiel, découlant d'un contrat ou de relations, antérieures ou actuelles, qui pourrait affecter de manière significative notre capacité à agir dans le cadre du projet de construction du barrage hydroélectrique de Manjo ainsi que de la ligne d’évacuation de l’énergie associée.

Plus particulièrement, nous n'avons pas de contrats, négociations ou relations, antérieures ou actuelles avec le Gouvernement camerounais, ses ministères, représentants, conseillers ou consultants.

OU

Nous, les soussignés, estimons cependant, à ce jour, que les accords suivants pourraient être en conflit d'intérêts avec le Projet. Nous nous proposons néanmoins de mettre en œuvre les mesures décrites ci-dessous pour y remédier

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du projet | Date du début du projet | Description du conflit potentiel | Mesures correctrices |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Signature

Nom et Titre du Signataire

Nom de la Société

Adresse

**Annexe 6 : RÉPONSE AUX CRITÈRES DE PRÉQUALIFICATION**

[NOM DU CANDIDAT]…………………………………………………………………………………...

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critère | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 |
| Chiffre d'Affaires  (CA)  Devise |  |  |  |  |  |
| Excédent Brut d'exploitation (EBE)  Devise |  |  |  |  |  |
| Marge d'EBE (EBE/CA) |  |  |  |  |  |
| Montant d'investissement réalisé en FCFA |  |  |  |  |  |
| Résultat net  En FCFA |  |  |  |  |  |

Le Candidat certifie l'exactitude des données et informations ci-dessus.

Date et Signature

Nom et Titre du Signataire

Nom de la Société

Adresse